

COMITE DE PILOTAGE n°1 - PAPI DES 4 VALLEES

05 juillet 2018

Compte-rendu

Présents :

BERTRAND	Jean-Claude	Vice-Président du RIV4VAL, 1er adjoint à Septème
BOITIERE	Agnès	DDT38
BROCCARDO	Daniel	Vice-Président du RIV4VAL, Elu à Pont-Evêque
BUISSON	Michel	Elu à Oytier Saint Oblas
CHAUVIN	Pascal	Elu à Artas
CHAPIAL	Frédéric	DDT38
CONTAMIN	Roland	Elu à Saint Sorlin de Vienne
COURTOIS	Gilbert	Elu à Pont-Evêque
CURTAUD	Patrick	Président du RIV4VAL, Vice-Président du Département de l'Isère, Adjoint au Maire de Vienne
CROZET	Caroline	Syndicat Rivières des 4 Vallées
DORANLO	Héloïse	Syndicat Rivières des 4 Vallées
LAMBERT	Gérard	Maire de Moidieu-Détourbe, Conseiller délégué en charge de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations à Vienne Condrieu Agglomération
PARISET	Robert	Maire de Valencin, Vice-Président de la CCND
PICHAT	Alain	Maire de Beauvoir de Marc, Conseiller communautaire à Bièvre Isère Communauté
POLO	Isidore	Maire de Saint Sorlin de Vienne, Vice-Président à Vienne Condrieu Agglomération
ROUSSET	Christian	Adjoint à l'urbanisme de Charantonay
SELVE	Martine	DDT38
SERVET	Guy	Maire de Chatonnay, Conseiller délégué aux étangs à Bièvre Isère Communauté
SORIS	Joël	1er adjoint à Meyrieu-les-Etangs
TACHOIRES	Emmanuelle	Syndicat Rivières des 4 Vallées
THIVOLET	Daniel	Adjoint à Savas-Mépin

Excusés :

CHEMINEL	Daniel	Maire de Saint Jean de Bournay
GAVIOT-BLANC	Gilles	Vienne Condrieu Agglomération
MOREL	Marielle	Maire de Chuzelles
CHABBERT	Cédrik	Département de l'Isère
CHAPOT	Laurent	Elu à Charantonay
DROUET	Ane-Sophie	Département de l'Isère

LOSS	Nicolas	Agence l'eau
VALLAUD	Romarc	DREAL
HUOT MARCHAND	Aurélien	CCI de l'Isère



Ordre du jour

- *Le dispositif PAPI*
- *Bilan du diagnostic et validation des orientations stratégiques*
- *Organisation de la gouvernance*
- *Prochaines échéances*
- *Concertation : ateliers participatifs*

Il s'agit du premier Comité de Pilotage du PAPI d'intention des 4 Vallées.

Patrick CURTAUD introduit la séance en annonçant que ce premier Comité de pilotage a pour vocation de présenter en détail le dispositif PAPI, le bilan du diagnostic du territoire en matière de gestion du risque inondation, réalisé par les services techniques du RIV4VAL ainsi que les premières pistes de réflexion en matière de stratégie de gestion du risque inondation sur le bassin versant des 4 Vallées. Des ateliers de concertation seront proposés afin que chacun puisse s'exprimer sur ses attentes vis-à-vis de la démarche PAPI.

Emmanuelle TACHOIRES présente ensuite le dispositif PAPI, le bilan du diagnostic, les principales orientations stratégiques issues de ce diagnostic et la gouvernance mise en place pour l'élaboration du dossier de candidature au PAPI d'intention. Elle présente également la mise en place d'ateliers participatifs afin de co-construire la stratégie et le programme d'action du PAPI d'intention des 4 Vallées (*Voir en pièce jointe le diaporama présenté par Emmanuelle TACHOIRES*)



Points clés du dispositif PAPI

La démarche PAPI est **complémentaire du Contrat de rivières**, signé en décembre 2015. Le PAPI permet de compléter les connaissances sur l'aléa inondation, la vulnérabilité des enjeux et les ouvrages hydrauliques.

L'outil PAPI est le seul moyen de mettre en œuvre et **financer des actions hydrauliques** via le fond Barnier (financement des actions à hauteur de 40 à 50%) et éventuellement via le Plan Rhône pour les communes inondables par le Rhône (aides jusqu'à 80%).

Le PAPI est l'outil de **déclinaison opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)** arrêtée en 2017 sur le bassin versant des 4 Vallées.

La démarche PAPI se déroule en 2 temps :

- **La phase PAPI d'intention**, qui permet la réalisation et la mise en œuvre d'un programme d'études de prévention des inondations. Cette phase a pour objectif d'approfondir les

connaissances sur le risque inondation, de mobiliser les maîtres d'ouvrages pour l'élaboration d'une stratégie commune sur le territoire à risque et de constituer le dossier de PAPI complet avec notamment la réalisation d'un Schéma d'aménagement global de gestion du risque inondation, validé par une analyse coût-bénéfice.

- **La phase PAPI complet** qui permet la réalisation et la mise en œuvre d'un programme de travaux de prévention et de protection contre les inondations. Il doit répondre aux objectifs de la stratégie et se veut global et transversal.

Le dispositif PAPI contient **7 axes obligatoires** :

Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 - Surveillance, Prévision des crues et des inondations

Axe 3 - Alerte et gestion de crise

Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Axe 6 - Gestion des écoulements (PAPI complet)

Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection hydraulique (PAPI complet)



Points clés du diagnostic

Connaissance de l'aléa inondation

Le Contrat de rivières a permis d'avoir une connaissance fine des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) et des Zones humides.

Dans le PAPI d'intention, il est nécessaire d'affiner la connaissance des zones inondables (topographie fine et modélisation avec connaissance des débits, des hauteurs et des vitesses), de généraliser les diagnostics de ruissellement sur tout le bassin versant et de valoriser les données historiques.

L'exposition du bassin versant aux risques d'inondation

L'aval du bassin versant est le plus fréquemment touché par les phénomènes d'inondation. Les périodes sensibles sont les mois d'été lors des orages estivaux et les mois d'automne lors de la remontée des phénomènes cévenols.

L'exposition des enjeux au risque inondation

Une analyse SIG rapide a permis de mettre en évidence l'importante exposition des enjeux au risque inondation puisque se trouvent en zone inondable plus de 6000 habitants, 190 bâtiments industriels, 3700 hectares de surfaces agricoles et 135 km de route dont 18 km de routes départementales.

Dans le PAPI d'intention, des diagnostics de vulnérabilité devront être généralisés au bassin versant et des études de définition des zones à protéger réalisées.

Connaissance des dispositifs de prévention et d'information

Le diagnostic montre que :

- ✓ Le territoire est peu couvert par les PPR (9 communes disposant d'un document) mais quasiment toutes les communes disposent d'une carte d'aléa (aucun document pour 2 communes).
- ✓ 11 communes disposent d'un DICRIM et très peu de repère de crue (4) ont été recensé sur le territoire.

Le PAPI d'intention aura pour objectif de mettre à jour les documents anciens, de prescrire éventuellement des PPR, de développer les cartes d'aléas sur l'ensemble du territoire et de recenser et poser de nouveaux repères de crue.

Connaissance des dispositifs de surveillance, d'alerte et de gestion de crise

Le diagnostic montre que :

- ✓ 16 communes sur 31 possèdent un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou équivalent.
- ✓ Le territoire ne bénéficie pas d'une couverture par le Service de Prévision des Crues (SPC) mais est éligible au système Vigicrue Flash (c'est un système d'alerte local dont les communes peuvent faire la demande)
- ✓ Il n'y a pas de protocole organisationnel pour la gestion de crise

Le PAPI d'intention permettra de développer les PCS sur l'ensemble du territoire, développer un système de surveillance et d'alerte aux inondations et créer un schéma opérationnel de gestion de crise en mettant en relation, l'Etat, les EPCI, les communes et le RIV4VAL.

Connaissance de l'hydrologie du bassin versant

Le Contrat de rivière a diagnostiqué le réseau de mesure des eaux superficielles et ses fonctionnalités. Seulement 2 stations DREAL permettent la mesure des débits sur l'aval de la Véga et la Vesonne. Des échelles limnimétriques existent mais ne sont pas fonctionnelles pour mesurer les débits des cours d'eau.

Il est nécessaire pour le PAPI d'intention de mettre en œuvre la fiche action n° B-6-2 du Contrat de rivière qui prévoit la mise en place d'un réseau de mesure et de compléter le réseau de mesure par un suivi spécifique des débits de crue.

Connaissance sur les ouvrages hydrauliques

Le Contrat de rivières a réalisé un recensement des digues et barrages sur le bassin versant. Toutefois, la moitié des ouvrages ne bénéficient que d'information sur leur localisation. De plus, le classement des ouvrages n'est actuellement pas possible puisqu'il est nécessaire de définir les

systèmes d'endigements ainsi que la population protégée par les ouvrages. Par ailleurs, le classement des barrages est aujourd'hui obsolète.

Il est nécessaire pour le PAPI d'intention de mettre en œuvre les fiches actions B-4-5 et B-4-6 pour compléter le recensement des digues, définir les systèmes d'endiguement et les populations protégées et évaluer le classement des digues et barrages.



Les orientations stratégiques et les principaux axes de travail

- ✓ **Améliorer la connaissance de l'aléa inondation et ruissellement** : il est nécessaire d'affiner la connaissance des zones inondables (topographie fine et modélisation avec connaissance des débits, des hauteurs et des vitesses), de généraliser les diagnostics de ruissellement sur tout le BV et de valoriser les données historiques
- ✓ **Améliorer la connaissance des ouvrages hydrauliques** : il est nécessaire de compléter le recensement, le diagnostic et actualiser le classement des ouvrages hydrauliques en fonction des nouveaux décrets (fiches action du Contrat de rivières n° B-4-5 et B-4-6).
- ✓ **Améliorer la connaissance de la vulnérabilité** : Il faut donc réaliser des études de définition des zones à protéger et des diagnostics de vulnérabilité généralisés sur l'ensemble du BV.
- ✓ **Améliorer la surveillance des cours d'eau** : Le réseau de mesure des débits doit être développé sur le territoire (Fiche action du Contrat de rivières n° B-6-2) et un système d'alerte doit être mis en place.
- ✓ **Améliorer la prévention, l'information et la gestion de crise** : Les acteurs locaux doivent être sensibilisés sur les risques d'inondation, la gestion des rivières et des crues torrentielles. Une culture du risque doit être développée. L'organisation de crise opérationnelle doit également être améliorée par un accompagnement des collectivités.



Organisation de la gouvernance

Le RIV4VAL porte et anime la démarche PAPI. Ainsi il réalise et dépose le dossier PAPI d'intention. Il anime également les réunions et mobilise les maîtres d'ouvrage.

Une organisation avec un Comité technique et un Comité de pilotage permet un suivi de l'avancement du projet et des actions. Ces instances examinent et valident les orientations stratégiques.



Concertation : Ateliers participatifs

La mise en œuvre d'un processus de concertation est un principe fondamental à l'élaboration d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Cet outil de gestion repose en effet sur l'implication de l'ensemble des acteurs pour permettre la mobilisation des maîtres d'ouvrage et l'intégration des besoins de chacun en matière de gestion du risque inondation.

Le processus de concertation consiste à faire travailler les acteurs du territoire pour co-construire des propositions sur un projet. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions du PAPI d'intention des 4 vallées, la concertation a été menée sous la forme de deux ateliers participatifs.

Atelier participatif n°1 : Identification des thèmes prioritaires en matière de gestion du risque inondation

• Objectifs de l'atelier 1

Le premier atelier de concertation du PAPI a pour objectif de cibler les principaux enjeux du territoire en matière de gestion du risque inondation en identifiant les attentes et les besoins de chacun des acteurs.

Les thèmes identifiés lors de cet atelier participatif auront pour vocation à alimenter la stratégie de gestion du risque inondation du PAPI d'intention en faisant ressortir les priorités des acteurs du territoire.

• Déroulement de l'atelier 1

L'atelier 1 a été introduit par une présentation des axes du dispositif PAPI afin de permettre à chacun de réfléchir aux enjeux de leur territoire selon les thématiques PAPI.

Les participants sont ensuite invités à noter sur des cartons leurs besoins, les manques qu'ils observent dans la gestion du risque inondation sur leur territoire.

Après plusieurs minutes de réflexion, l'ensemble des cartons est recueilli. Emmanuelle Tachaires réalise alors un tri thématique des réponses apportées selon les 5 axes thématiques du PAPI.

Les participants sont ensuite invités à voter (en collant une gommette de couleur) pour le(s) thème(s) qui leur semblent important à travailler.

• Résultat de l'atelier 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	
Utiliser les panneaux routiers d'information installés par Itinisère (Département)	
Recensement des ouvrages hydrauliques et notamment ceux qui sont orphelins et définition d'une stratégie de gestion	IMPORTANT
Prendre en compte dans le PAPI tous les cours d'eau même les plus petits	
Communication auprès des populations même si elles ne se sentent pas toutes concernées	
Identifier précisément les zones de « déverses » lors des crues exceptionnellement fortes	
Prendre en compte les crues centenaires	IMPORTANT
Améliorer la connaissance des risques	

Communication et information des riverains concernés	
Surveillance et prévision des crues et des inondations	
Prévision des crues	
A la confluence Véga/Gère, trouver une solution pérenne pour régler le problème de verrou granitique qui crée des situations dramatiques au carrefour de la Véga et de la Gère	

Alerte et gestion de crise	
Alerte et gestion de crise	
Mettre en place des moyens d'alerte à l'échelle des communes (SMS, réseaux sociaux)	
Gestion de crise (et culture du risque pour les secteurs les plus vulnérables en priorité) : vigicrue flash et système local	IMPORTANT
Alerte et gestion de crise	

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	
Préserver surtout les secteurs urbanisés	IMPORTANT
Anticiper l'étanchéité des nouvelles zones qui se construiront dans le cadre des PLU- PLUi	IMPORTANT

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	
Priorisation des enjeux à l'échelle du territoire	IMPORTANT

Autres thèmes - Travaux	
Subventions plus importantes à acquérir, le reste suivra	
Travailler plus sur les bassins de rétention	IMPORTANT
Le nettoyage des rivières, un entretien plus régulier	
Environnement, entretien des rivières et des berges	
Entretien plus important des lits et des berges des rivières	
Manque d'entretien sur les berges	
ZEC (Zones d'Expansion des Crues)	

Gestion des ouvrages
Gestion des ouvrages (intervention des élus en cas d'urgence)
Attention à l'arrachage de bois –haies

- **Synthèse de l'atelier 1**

Les résultats montrent que le thème PAPI qui suscite le plus d'intérêt est l'axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ». Les résultats font apparaître un besoin de connaissance important, notamment sur les ouvrages hydrauliques et les crues historiques. L'enjeu d'amélioration de la connaissance du risque par une meilleure communication et information auprès des populations apparaît également.

Le thème de l'alerte et la gestion de crise a été également cité à plusieurs reprises. C'est un thème qui apparaît également important aux yeux des participants.

La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme est un thème très important pour les participants et particulièrement la préservation des zones urbanisées et à-urbaniser.

La surveillance et la prévision des crues et des inondations est également un des enjeux du territoire et particulièrement à la confluence de la Véga et la Gère ou l'hydrogéologie (verrou granitique) semble accentuer les crues.

Concernant les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, il y a eu peu de réponse. Toutefois, le besoin de priorisation des enjeux à l'échelle du territoire est apparu comme important à travailler par les participants.

De nombreux autres thèmes ont également été cités dans cet atelier participatif. Il s'agit en priorité du thème des travaux, représentés par les axes 6 et 7 du PAPI complet. Les participants ont fait part de leurs craintes quant à l'entretien des cours d'eau qui doit être plus important et plus régulier. Les participants souhaitent également qu'un travail soit fait sur les bassins de rétention et les ZEC et que la gestion des ouvrages soit prioritaire.

Atelier participatif n°2 : Détermination des actions en matière de gestion du risque inondation

- **Objectifs de l'atelier 2**

Le deuxième atelier de concertation du PAPI a pour objectif de lister les principales actions qui seraient intéressantes à mettre en place sur le territoire en matière de gestion du risque inondation.

Les actions identifiées lors de cet atelier participatif auront pour vocation à alimenter le programme d'action du PAPI d'intention en traduisant la « vision idéale » de la gestion du risque inondation.

- **Déroulement de l'atelier 2**

L'atelier 2 est introduit en expliquant les règles du jeu. Il s'agit d'un atelier collectif et 2 groupes sont constitués. L'atelier utilise comme support des enveloppes (5) sur lesquelles a été inscrite une question importante en relation avec le thème PAPI. Les 5 questions sont lues à voix haute et les enveloppes réparties entre les 2 groupes.

Les participants sont ensuite invités à noter sur des feuilles de papier leurs idées d'actions à mettre en œuvre qui permettraient de répondre à la question posée. Une idée par papier est demandée et dès que l'idée est notée celle-ci est rangée dans l'enveloppe correspondante.

Les participants répondent à toutes les questions (la rotation des enveloppes s'effectuent lorsque l'autre groupe a fini d'y répondre).

Après plusieurs minutes de réflexion, l'ensemble des enveloppes est recueilli. Emmanuelle Tachaires recense alors l'ensemble des réponses apportées aux 5 questions correspondantes aux 5 axes thématiques du PAPI.

- **Résultat de l'atelier 2**

Comment améliorer la conscience des acteurs du territoire face au risque inondation ?
Communication municipale
Capitalisation des expériences
Sensibilisation des scolaires
Communiquer sur la typologie des évènements
Information spécifique aux agriculteurs
Accompagner les industriels avec leur plan de sécurité intérieur
Alerte SMS (par un organisme)
Carte d'aléa pour différentes occurrences (Q10, Q30, Q100)

Comment doit-on organiser la surveillance des cours d'eau ?
Utilisation de drone
Mettre en place des alarmes et intégrer les procédures dans les PLS (anciens PCS)
En impliquant les personnes habitant dans les zones à risques à siéger au Conseil Municipal
Développer la connaissance des « points noirs » et identifier les solutions de surveillance de proximité
Réseau de « sentinelles » (élus, riverains)
Sensibilisation des populations au risque de pollution des cours d'eau

Faire participer les élus pour l'entretien
Anticipation des phénomènes météo
Déterminer des côtes d'alerte dans les rivières

Comment être accompagné lorsqu'une crue se produit ?
Conserver l'historique des crues et des expériences
Affichage en mairie
Développer des outils opérationnels
Information
Faire des exercices PCS
S'appuyer sur le retour d'expérience
Savoir qui évalue la crue et comment
Annuaire de crise

Comment faire le lien entre les projets d'aménagement et la gestion du risque inondation ?
Veiller davantage à l'application de la réglementation avant l'attribution de permis de construire (carte d'aléa)
Prendre en compte la connaissance du risque existante dans les documents d'urbanisme
Avoir un élu référent et un technicien dans les mairies (sur le risque inondation)
Prise en compte des cartes d'aléas
En modélisant les crues avec les nouveaux ouvrages mis en place pour freiner la vitesse des cours d'eau
Bien intégrer dans le règlement d'urbanisme le risque et adapter les constructions dans les secteurs à moindre risque
Comment le PLUi devra prendre en compte de façon prioritaire les zones urbaines à protéger ? Directives particulières ?
Réseau de surveillance des infrastructures avec un taux de réactivité rapide
Prendre en compte les risques dans les PLU

Comment favoriser le retour à la normale après un évènement majeur ?
Bancariser les expériences
Logement d'urgence
Guide des mesures à prendre
Information sur les assurances, ce à quoi on a droit
Cellule psychologique
Equipements : bassin de rétention
Entretien préventif (graviers, embâcles)
Coordination avec les gestionnaires de réseaux
Anticiper une chaîne de solidarité

- **Synthèse de l'atelier 2**

De nombreuses idées sont développées dans ce deuxième atelier, telles que la capitalisation des expériences pour améliorer la gestion des futurs évènements, l'information, la sensibilisation et l'implication de chaque acteur du territoire dans la gestion du risque (connaissance, surveillance, alerte...), le développement d'outils opérationnels tels que les PCS, les annuaires de crise, les côtes d'alertes dans le cours d'eau, des sentinelles pour surveiller les cours d'eau, des banques de données, les drones, les alertes SMS, les alarmes, des guides, des chaînes de solidarité etc. La prise en compte des cartes d'aléa et leur intégration dans les PLU apparaît de manière forte également, c'est une interrogation récurrente ; la coordination entre les services apparaît être une solution pour y répondre.



Questions/Discussions

La présentation du dispositif PAPI et la concertation autour des orientations stratégiques et des pistes d'action a conduit à des échanges et questionnements :

- Le dispositif Vigicrue Flash est disponible sur le territoire. Est-ce que les communes en ont connaissance ? Serait-ce suffisant pour les communes ? Est-ce une attente ?

Effectivement, les communes du bassin versant des 4 Vallées sont éligibles au dispositif d'alerte Vigicrue Flash. Le questionnaire qui sera envoyé aux communes abordera cette question pour savoir le niveau de connaissance et les attentes des communes vis-à-vis des outils disponibles sur le territoire.

- De nombreuses études sont menées depuis plusieurs années mais peu de choses sont mises en place. Des inquiétudes apparaissent quant à la multiplication des études sans réels travaux.

Il est rappelé qu'un Contrat de rivière a été signé en décembre 2015. Les études sont nécessaires pour élaborer des programmes d'actions cohérents. Aujourd'hui, de nombreuses actions du Contrat de rivière sont en phase opérationnelle :

- Le plan de gestion de la végétation sur la Sévenne et la Gère a été rédigé. Les travaux commencent sur la Sévenne et en particulier sur la ZI de Leveau après la signature de toutes les conventions de travaux avec les propriétaires riverains. Sur la Gère, la procédure réglementaire de DIG (Déclaration d'intérêt Général) est en cours. Sur la Vesonne et la Véga, le technicien de rivière est en train de finaliser la phase terrain d'identification des travaux à réaliser.

- Des travaux de protection contre les inondations ont été réalisés sur l'Abereau à Chuzelles. Des visites de travaux ont été réalisées au cours de l'été et à l'automne 2017.

- 5 secteurs de restauration sur la Gère à Eyzin Pinet, le Baraton à Septème, la Vesonne à Moidieu et la Sévenne à Luzinay, à Villette et à Chuzelles sont en phase AVP/PRO. Les différents projets ont été concertés et sont validés par la population et les propriétaires riverains. L'année 2018 est consacrée aux procédures réglementaires loi sur l'eau et les travaux seront bien réalisés en 2019 comme prévu.

- Une étude sur les étangs a été réalisée en 1997 par Cedrat Environnement et à la suite de cette étude des travaux ont été réalisés. Il serait intéressant d'actualiser le diagnostic des ouvrages en prenant en compte ces travaux. Les ouvrages permettent à présent un stockage des eaux grâce à une revanche de 80 cm.

Effectivement, un des objectifs du PAPI d'intention en ce qui concerne les ouvrages et particulièrement les digues d'étangs c'est de mettre à jour le diagnostic des ouvrages réalisé dans le cadre de cette étude de 1997. La revanche existante sera bien intégrée dans l'évaluation du risque.

- Des questions sont posées sur la connaissance des enjeux en zone inondable. Quels types de route sont inondables ? Les bâtiments de plein pied sont-ils intégrés à l'analyse de la vulnérabilité ?

Il y a les routes Départementales (18km) et la plupart des autres routes potentiellement inondables correspondent à des routes secondaires ou à des chemins.

Concernant le bâti de plein pied, nous ne disposons pas de ce détail d'information. Le bâti pris en compte est celui disponible dans la BD Topo et correspond à des bâtiments indifférenciés de plus de 20 m² tels que des bâtiments d'habitation, d'enseignement, des garages, des immeubles collectifs. C'est dans le cadre du PAPI d'intention qu'une analyse plus fine devra être réalisée pour évaluer les zones particulières exposées et les diagnostics de vulnérabilité réalisés.

- La fusion du RIV4Val avec les autres syndicats de rivières (futur SIRRA) va-t-elle remettre en cause le PAPI ?

Patrick CURTAUD affirme que les actions et les procédures en cours sur le territoire des 4 Vallées ne seront pas remises en causes dans le cadre de la fusion. Il s'agit d'un engagement fait par le Président du Département dès le départ de la concertation avec les EPCI et les Présidents des syndicats de rivières. C'était le préalable à cette fusion confirme Gérard LAMBERT.



Les prochaines échéances

- ✓ **Eté 2018** : suite de la concertation et co-construction du programme d'actions
- ✓ **Septembre 2018** : CoPil 2 : Présentation de la stratégie territorialisée et du programme d'actions du PAPI d'intention
- ✓ **Octobre 2018** : Finalisation et dépôt du dossier d'intention à la DREAL
- ✓ **Novembre 2018 à Février 2019** : Instruction du dossier PAPI d'intention
- ✓ **Mars 2019** : Passage en CAB (Commission Agrément de Bassin) pour la labellisation PAPI d'intention